

# REGLES DE CLASSEMENT CONVENTIONNELLES DES SCIAGES AVIVES AFRICAINS

Edition Mai 2017



## INTRODUCTION

Les présentes règles de classement s'appliquent tacitement pour les sciages avivés africains. L'utilisation d'une autre règle doit être spécifiée contractuellement. Ce classement d'aspect repose sur le décompte du nombre de défauts « standards » que les pièces présentent en fonction de leurs dimensions. Contrairement aux règles SATA, NHLA ou MGR, les surfaces nettes de défaut et les rendements matière ne sont pas pris en compte.

Pour des raisons historiques, les appellations de certains choix sont communes aux différentes règles, sans qu'aucune correspondance ne puisse être établie.

## GENERALITES

Le bois doit être correctement scié à des dimensions supérieures à ses dimensions contractuelles pour permettre le retrait au séchage et qu'il porte bien ses dimensions à 20% d'humidité (cf. mesurage).

Chaque lot (ensemble de plusieurs colis) doit être absolument représentatif de son essence et de sa qualité.

Ces règles de classement définissent la pièce de la limite inférieure de chaque choix ; toutes les autres pièces appartenant à un choix supérieur peuvent y être incluses.

Sauf stipulations contraires, chaque pièce doit être classée sur sa plus mauvaise face.

Les pourcentages sont toujours calculés en volume par colis, sauf indications contraires.

Dans le cadre d'un contrôle qualité, il est admis que 5% des pièces peuvent ne pas répondre aux exigences du choix en question, dans la limite raisonnable où les défauts ont pu échapper à la vigilance du classeur.

## MESURAGE

### Longueurs

Elles sont mesurées au décimètre couvert (10 cm). Tous les débits comportent une surlongueur de 5 cm pour pallier aux fentes d'extrémités. Sauf stipulation contractuelle contraire, les longueurs minimums sont de 1,80 m.

### Largeurs

Elles sont mesurées au centimètre couvert. A défaut de calcul, une surcote de 1 cm sur la largeur, est à prévoir au moment du sciage, pour tenir compte du retrait. Sauf stipulation contractuelle contraire, les largeurs minimums sont de 15 cm.

### Epaisseurs

Le bois doit porter l'épaisseur contractuelle à 20% d'humidité.

A défaut de calcul, une surcote de 4% sur l'épaisseur, est à prévoir au moment du sciage, pour tenir compte du retrait. Soit :

Jusqu'à 49 mm	+2 mm
De 50 mm à 75 mm	+3 mm
De 76 mm à 100 mm	+4 mm
De 100 mm à 150 mm	+6 mm

### Remarques

On dénomme « sciages secs à l'embarquement » (Shipping Dry) les sciages suffisamment secs pour supporter le transport suivant les INCOTERMS applicables au contrat.

Les sciages « secs à l'air » (Air Dried) présentent un taux d'humidité moyen inférieur à 20%.

Les sciages « secs séchoir » (Kiln Dried) doivent avoir un taux d'humidité moyen spécifié (inférieur à 20%).

## DEFINITION DES DEFAUTS STANDARDS

### Un défaut standard

Un nœud de 16 mm à 32 mm de diamètre ou deux nœuds dont la somme des diamètres n'excède pas 32 mm.
Deux nœuds de moins de 16 mm de diamètre (exception faite pour certaines essences, cf. exception).
Une piqûre en trou d'épingle (pin-hole) isolée, ou un groupe piqûres en plomb de chasse (shot-hole) dont le diamètre est inférieur à 32 mm.
Une poche de gomme n'excédant pas 32 cm <sup>2</sup> de surface.
Une fente droite d'extrémité n'excédant pas 10 % de la longueur de la pièce.

### Deux défauts standards

Un nœud de plus de 32 mm et jusqu'à 64 mm de diamètre ou des nœuds dont la somme des diamètres n'excède pas 64 mm.
Une poche de gomme n'excédant pas 64 cm <sup>2</sup> de surface.
Une fente oblique d'extrémité n'excédant pas 10% de la longueur de la pièce.

### Trois défauts standards

Un nœud de plus de 64 mm et jusqu'à 89 mm de diamètre ou des nœuds dont la somme des diamètres n'excède pas 89 mm.
Une poche de gomme n'excédant pas 97 cm <sup>2</sup> .

Les trous de vers de brousse et les trous de mulots peuvent être considérés comme des nœuds en fonction des surfaces affectées.

Ce qui suit ne doit pas être considéré comme défaut :

- L'aubier compris dans les tolérances
- La flèche de rive dans les limites suivantes :

Jusqu'à 2,70 m	13 mm
De 2,70 m à 3,60 m	19 mm
De plus de 3,60 m de longueur	32 mm

- Un léger gauchissement ou un tuilage insuffisant pour empêcher le rabotage normal (3 mm) de la pièce.

Les pièces de 30 cm et plus de large doivent être visualisées comme refendues en deux planches de 15 cm, ou plus de large. Les planches gauches, tuilées, déformées au-delà de ces limites, sont exclues de tous choix.

Les pièces partiellement dégradées par des champignons de pourriture, comportant des coups de vent ou du bois de réaction, sont systématiquement déclassées.

## CHOIX STANDARDS

### Choix FAS – (First And Second)

Doit comporter au moins 40% de bois net de défaut et d'aubier, et au plus 60% de bois présentant des défauts dans les limites indiquées ci-dessous, où l'aubier sain n'excède pas 10% de la largeur de la pièce.

Dans les pièces de moins de 1,00 m <sup>2</sup>	1 défaut
Dans les pièces de 1,00 m <sup>2</sup> à 1,50 m <sup>2</sup>	2 défauts
Dans les pièces de plus de 1,50 m <sup>2</sup>	3 défauts

Les pièces de ce choix doivent être de bonne texture. Une tolérance, en volume, de 3% de pièces comportant du fil enchevêtré est admise.

### Choix n°1 Common and select

Ce choix admet des défauts dans les limites indiquées ci-dessous.

Dans une pièce de moins de 0,60 m <sup>2</sup>	1 défaut
Dans une pièce de 0,60 m <sup>2</sup> à moins de 1,00 m <sup>2</sup>	2 défauts
Dans une pièce de 1,00 m <sup>2</sup> à moins de 1,50 m <sup>2</sup>	3 défauts
Dans une pièce de plus de 1,50 m <sup>2</sup>	4 défauts

L'aubier sain n'excédant pas 20% de la largeur de la pièce est toléré.

Il admet quelques variations de texture et de grain.

### Choix n°2 Common

Ce choix admet des défauts dans les limites indiquées ci-dessous.

Dans une pièce de moins de 0,60 m <sup>2</sup>	1 défaut
Dans une pièce de 0,60 m <sup>2</sup> à moins de 1,00 m <sup>2</sup>	2 défauts
Dans une pièce de 1,00 m <sup>2</sup> à moins de 1,50 m <sup>2</sup>	3 défauts
Dans une pièce de plus de 1,50 m <sup>2</sup>	4 défauts

L'aubier sain est toléré sans limite.

Un bleuissement léger à moyen est toléré.

Les piqûres mortes isolées et/ou groupées, n'excédant pas la moitié de la surface de la pièce, sont tolérées sur au maximum 10% du nombre de pièces d'un lot.

Le fil anormal est toléré, pour autant qu'il n'affecte pas matériellement la résistance de la pièce et sa planéité.

Les variations de couleur et de densité sont permises.

## CHOIX SPECIAUX

### Choix Prime

Doit comporter au moins 80% de bois net de défaut et d'aubier et au plus 20% de bois présentant des défauts dans les limites indiquées ci-dessous, où l'aubier sain n'excède pas 5% de la largeur de la pièce.

Dans une pièce de moins de 1,00 m <sup>2</sup>	1 défaut
Dans une pièce de 1,00 m <sup>2</sup> à moins de 1,50 m <sup>2</sup>	2 défauts
Dans une pièce de plus de 1,50 m <sup>2</sup>	3 défauts

Les pièces de ce choix doivent être d'excellente texture sans fil anormal.

### Choix Prime Narrows

Ce choix s'applique aux pièces de largeurs comprises entre 4 et 15 cm. Le bois est de droit fil et net de défaut.

### Choix FAS Shorts

Ce choix s'applique aux pièces de longueurs comprises entre 0,6 et 1,80 m. Le bois est de droit fil et net de défaut.

Dans les spécifications de 15 cm et plus de large, les pièces de 20 cm et plus de large peuvent comporter un défaut.

Dans les spécifications de 7,5 cm et plus de large, les pièces de 15 cm et plus de large peuvent comporter un défaut.

### Choix Prime Strips

Le parement est net de défaut. Le contreparement et les rives adjacentes sur un tiers de son épaisseur admettent un défaut par longueur de 1,20 m.

### Choix Prime Blocks and Shorts

Le parement est net de défaut. Le contreparement et un tiers de son épaisseur sur ses deux rives adjacentes admettent un défaut.

### Choix Prime Furniture Squares

Ce choix s'applique aux pièces de section carrée. Le bois est net de défaut.

### Choix Selected Constructional Grade

Bois bien sciés aux dimensions du contrat, ne présentant pas d'aubier excessif, de trous de vers, de nœuds altérés, de cœur pourri, de fentes qui pourraient affecter la résistance et la durabilité de la pièce.

La flèche n'excédant pas 10% de la dimension est toléré dans les sections de 390 cm<sup>2</sup> et plus. Les cœurs adhérents, bien enfermés, sont également permis dans ces sections, sauf si le contrat les exclut.

## EXCEPTIONS

### Acajou

Le choix n°1 Common and select admet un grain grossier et une surface pelucheuse, des variations de couleur, de densité, affectant l'aspect de la pièce sans altérer la stabilité du bois.

### Ayous

Le classement standard tolère l'aubier sain sans limite.

Le choix FAS admet un léger bleuissement, jusqu'au tiers de la surface et une surface pelucheuse si elle devient unie après rabotage.

Le choix de n°1 Common and Select tolère un bleuissement léger.

Les piqûres en trous d'épingle (pinholes) et des piqûres en plomb de chasse (shot-holes) dans une limite de deux par décimètre carré (100 cm<sup>2</sup>) sont décomptées comme 1 défaut.

Les groupes de piqûres dont le diamètre n'excède pas le tiers de la largeur de la pièce sont décomptés comme 2 défauts.

Le choix n°2 Common admet un bleuissement profond.

Les groupes de piqûres en trous d'épingle (pinholes) dont le diamètre n'excède pas le tiers (1/3) de la largeur de la pièce sont décomptés comme 1 défaut.

Les groupes dont le diamètre n'excède pas la moitié (1/2) de la largeur de la pièce sont décomptés comme 2 défauts.

### Abura

Le classement standard tolère l'aubier sans limitation.

### Tola

Le classement standard tolère les nœuds de moins de 8 mm de diamètre et les poches de gomme n'excédant pas 8 cm<sup>2</sup> de surface.

Le choix N°2 Common admet du bois de réaction et de contrefil.

### Kotibé

Le classement standard tolère les nœuds de moins de 8 mm de diamètre.

### Bété

Les variations de couleur ne sont pas considérées comme un défaut.